



Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : " depuis le 4 décembre 2024, l'association SEPR et l'association du CASC (Collectif Anti-éolien pour la Sauvegarde du Cantal) ont déposé un recours contre la préfecture du Cantal avec la compétence de Maître Izembard et Maître Martinez ".

🔗 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

---

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

[Retour sommaire](#)

---

## 2. Informations parcs annulés📌

**Ille-et-Vilaine : Sixt-sur-Aff**, le projet éolien mis en attente jusqu'au 24 février  
En cause, la proximité avec **une quinzaine de sites mégalithiques et le risque d'hécatombe chez les chauves-souris**. La Cour administrative d'appel de Nantes a donné raison au préfet.  
Lire l'article de [France-Info du 20 janvier](#) 2025.

**Bretagne : Saint Alban**, trop de chauves-souris **ont été tuées par les pales des éoliennes**.  
L'entreprise exploitante va devoir arrêter les pales aux heures d'activité des animaux.  
La préfecture reproche "**un impact important**" des cinq éoliennes sur la population de chiroptères du secteur (**106 chiroptères protégés ont été tués**). Lire l'article dans [actu.fr du 25 janvier](#) 2025

**Charente : Theil-Rabier**, le Conseil d'Etat rejette le pourvoi du promoteur.  
Le projet de six éoliennes de 180 mètres de haut sur la commune de Theil-Rabier est **définitivement enterré** par le Conseil d'État. Lire l'article de la [Charente-libre du 23 janvier](#) 2025 ou la [décision du Conseil d'Etat](#)

**Indre et Loire : Petit-Pressigny** son projet éolien définitivement annulé.  
lire l'article dans la [Nouvelle République du 7 février](#) 2025

**Hautes-Alpes: Le projet éolien de Boralex sur la montagne d'Aureille recalé par le Conseil d'État**

"Le Conseil d'État a rendu sa décision il y a plus de 18 mois, **mais la préfecture haut-alpine vient tout juste de communiquer la décision** à l'association Haut Buëch Nature..... les pales d'éoliennes menaçaient deux oiseaux : le **gypaète barbu et le vautour moine**. C'est pourquoi le Conseil d'État, après 13 ans de démêlés judiciaires, a donné raison à l'association Haut-Buëch nature" . Lire l'article dans le [Dauphiné Libéré du 17 février](#) ou celui des [Alpes1 Mag du 17 février](#) 2025



**Haute Côte-d'Or : à Lucenay-le-Duc et Chaume-lès-Baigneux**, projet éolien annulé  
Le Conseil d'État a rejeté, lundi 10 février, le pourvoi de la société Q Energy France

(anciennement Eole-Rès) pour un projet ambitieux qui concernait potentiellement la construction de 14 éoliennes, d'une hauteur de 150 mètres en bout de pale. La procédure engagée devant la justice administrative a duré 14 ans, **la présence d'une piste ULM** à proximité du site éolien a emporté la décision. Lire l'article dans le [Bien Public du 13 février 2025](#)

### Vienne : Chalais et Loudun

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé le rejet de l'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien de cinq mâts de 200 m chacun. Lire l'article de la [Nouvelle République du 14 février 2025](#)

### Hérault : éoliennes de Bernargues



**Mort d'un aigle royal** : une sanction exemplaire et inédite requise contre la société qui gère les éoliennes. "C'est le mâle de l'unique couple qui est mort, dénonce **Marjolaine Villey-Migraine** du Collectif 34, l'une des associations parties civiles. Il y a des choses qu'il ne faut pas faire comme installer des éoliennes sur les crêtes des montagnes là où il y a des espèces protégées."

Lire l'article de [France-Info du 23 janvier 2025](#) ou dans [actu.fr du 23 janvier](#)

2025

Le Collectif pour la [Protection des Paysages](#) et de la Biodiversité 34-12 nous signale que la décision du procès sera rendue le 19 mars.

Vous pouvez aussi consulter le site de l'UICN "[liste rouge des espèces menacées en France](#)" et VPN-34 nous a à fait parvenir la liste éditée en 2016 par UICN Comité français et le Muséum d'histoire naturel des [oiseaux menacés en France](#)

[Retour sommaire](#)

---

### 3. Informations RTE

**RTE : Bilan 2024 baisse spectaculaire de la production éolienne en 2024** de 8,4 % malgré 6,6% de puissance éolienne en plus. Lire l'article dans [EnerGeek du 24 janvier 2025](#).

D'après les données du [portail de RTE](#) :

- En 2023, l'éolien avait produit 50,9 TWh et, en 2024, la production éolienne (terrestre et maritime) a été de 46,6 TWh **dont 4 TWh pour l'éolien Offshore**.
- Si l'on ne considère **que l'éolien terrestre** la baisse est encore plus frappante : **de 49 TWh à 42,6TWh soit une baisse de 13% avec un facteur de charge de 21,2%**. [Consulter le site RTE](#)
- Télécharger les [chiffres clés de RTE de 2024](#) et regarder attentivement la page 2 sur la production éolienne !

### Antilles : Grande-Terre

La société " Parc éolien de Petit-Canal ", **filiale d'EDF Renouvelables**, vient d'être épinglée pour avoir déboisé la forêt sèche du nord Grande-Terre, ce qu'a constaté l'Office national des forêts (ONF). Pour compenser, 750 000 euros devront être dépensés pour des actions de réhabilitation. Lire l'article dans [France-Antilles du 6 février 2025](#)

**France: centrale à charbon transformée en centrale à gaz**

La centrale à charbon Emile-Huchet de Saint-Avold (Moselle), **l'une des deux dernières centrales à charbon de France**, devrait faire l'objet d'une **conversion vers le gaz naturel et le biogaz**. Une proposition de loi transpartisane, qui sera examinée le 25 mars au Sénat, vise à permettre la transformation de la centrale à charbon de Saint-Avold en Moselle, comme l'a annoncé le ministre de l'Économie Eric Lombard. **[Lire l'article de Hellowatt du 17 février 2025](#)**



### **Chine : le paradoxe énergétique de la Chine**

En pleine expansion du solaire et de l'éolien sur son territoire, Pékin a construit pour **94,5 de GW de centrales électriques à charbon en 2024**, selon une évaluation annuelle de chercheurs. Toujours selon le rapport, elle a installé pas moins de **356 GW de nouvelles capacités éoliennes et solaires**, en 2024. Lire l'article de **[l'Humanité du 14 février 2025](#)**

### **Belgique : Des réacteurs d'avions sauvent-ils vraiment le réseau électrique ?**



Fonctionnant généralement au gaz ou au kérosène, les turboréacteurs peuvent démarrer rapidement pour faire décoller un avion, mais aussi... pour produire de l'électricité. Du moins, dans une version spécialement adaptée. Chez nos voisins belges, ce sont des turbines dérivées de celles utilisées pour la propulsion des vieux Boeings 707 qui sont mises à contribution dans certaines situations. Lire l'article dans **[Révolution](#)**

**[Energétique](#)** du 2 février 2025.

---

[Retour sommaire](#)

### **4. Informations FED**

**Pétition : Nous demandons une distance minimale de 1 000 mètres entre éoliennes et habitations - n'hésitez pas à [la signer](#) ou à [la faire connaître](#)** pour dépasser les 18 846 signatures au 18 Février 2025

Sur le **[site de la FED](#)** vous pourrez découvrir les autres actions... ou les communiqués de presse

### **En 53 secondes, Jancovici " flingue " l'éolien et le solaire**

Il condamne ainsi sans appel la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3) du gouvernement qui consiste à vouloir tripler l'éolien et le solaire avant 2035 en France.

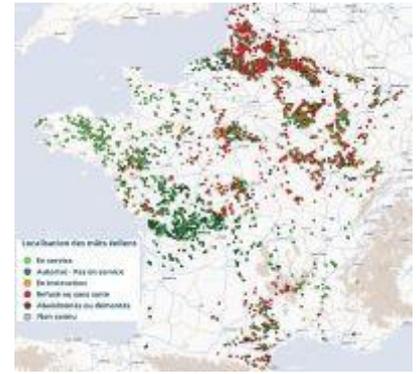
"*Essayer de singer les Allemands c'est une énorme bêtise...*" voir et écouter **[la vidéo du 24 janvier 2025](#)**

**Éolien européen : le glas a sonné !** lire l'article de **[Jean-Pierre Riou du 10 février 2025](#)**

**Attention : les MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) qui doivent donner un avis sur les projets éoliens sont en dysfonctionnement.** Lire le communiqué de la Fédération de l'Environnement Durable **[\(FED\) du 16 avril 2024](#)**. "*Ce qui entraînera*

*inévitablement des recours devant la justice de la part des associations de protection de l'environnement."*

Il existe une [carte inter-active](#) permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places; elle se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser ; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire [apparaître les mâts éoliens](#), en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche, il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée ! Cliquer sur l'image pour l'agrandir.



Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

 Ceux, nouveaux, de "[Belle Normandie Environnement](#)" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

 Le bulletin [d'adhésion 2025](#) en format pdf.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

**Faisons respecter la loi :**

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....*

*Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

---

***N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.***

*Bien cordialement pour le bureau*

*Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED*

*06.43.80.15.87*

*[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)*

*[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)*

***Membres du bureau :***

*Christian Momboisse, **président***

*Dominique Lacambre, **trésorier***

***Gilles Forhan, secrétaire***

*Bernadette Forhan, **secrétaire adjointe***

*Brigitte Briard, **présidente d'honneur***

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)